



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-662

Objet : Place du Parlement

Circulation interdite (dans la partie comprise entre la moitié de la place du Parlement et la rue Victor Hugo)
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 21 novembre 2019 2019, présentée par Gaël Le Boux – 10 rue des États – 35600 Redon – afin de procéder à l'évacuation de gravats,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu Place du Parlement, d'interdire la circulation (par panneaux « route barrée»), dans la partie comprise entre la moitié de la place du Parlement et la rue Victor Hugo et d'interdire le stationnement, le jeudi 28 novembre 2019 à partir de 8h00 et ce jusqu'à 16h00.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Place du Parlement, la circulation sera interdite (par panneaux « route barrée») et le stationnement sera interdit, dans la partie comprise entre la moitié de la Place du Parlement et la rue Victor Hugo, le jeudi 28 novembre 2019 à partir de 8h00 et ce jusqu'à 16h00.

ARTICLE 2 : L'entreprise sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les déviations et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 21 novembre 2019

Pour le Maire,
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



P/o, Christian Bourgeon

Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine